



**INSEE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

## Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale

Département Insee Info Service  
Division Communication Externe  
Bureau de Presse

### DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 9 janvier 2007  
N° 004/DG75-H452/01/07

*Conférence de presse du 9 janvier 2007*

## Dossier de presse

# « L'agriculture, nouveaux défis »

Édition 2007

## AU SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

	<b>PAGE</b>
<b>I - INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>II - SOMMAIRE DE L'OUVRAGE</b>	<b>4</b>
<b>III - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>5</b>
<b>IV - LES DOSSIERS DE « L'AGRICULTURE, NOUVEAUX DÉFIS » - ÉDITION 2007</b>	
➤ L'agriculture française : portrait et évolution depuis 50 ans	<b>9</b>
➤ Pac, OMC et mondialisation des échanges	<b>14</b>
➤ L'agriculture et l'environnement	<b>19</b>
➤ Revenus et conditions de vie des agriculteurs	<b>23</b>



## I - INTRODUCTION

La collection Insee-Références accueille pour la première fois un ouvrage consacré à l'agriculture. Sa publication coïncide avec le remaniement en profondeur de la Politique agricole commune (Pac), confrontée à l'émergence d'autres puissances agricoles, alors même qu'un nouveau cycle de négociations internationales est en cours. De plus, les attentes de la société s'expriment de plus en plus en faveur de la préservation de la nature.

L'ouvrage éclaire ces nouveaux défis en s'appuyant sur 18 dossiers regroupés en cinq chapitres : l'agriculture française et l'Europe, l'agriculture dans le monde, la Pac et sa réforme, l'agriculture et l'environnement et enfin les agriculteurs.

18 fiches complètent l'ouvrage par des données chiffrées assorties de commentaires sur les revenus et les financements agricoles, l'utilisation du territoire et les productions.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration de l'Insee, de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE), du Ministère de l'agriculture et de la pêche, du Ministère de l'écologie et du développement durable et de différents organismes (Inra, Mutualité sociale agricole (MSA)).

La présentation de l'ouvrage est organisée autour de quatre thèmes :

- ◆ L'agriculture : portrait et évolution depuis cinquante ans ;
- ◆ La politique agricole commune et l'OMC ;
- ◆ L'agriculture et l'environnement ;
- ◆ Les revenus et les conditions de vie des agriculteurs.



## II - SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

### ➤ VUE D'ENSEMBLE

- ◇ L'agriculture, de nouveaux défis

### ➤ DOSSIERS

#### ◇ L'agriculture française et l'Europe

- ◇ L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique
- ◇ Un large éventail de revenus agricoles
- ◇ L'agriculture sur trente ans : une analyse comparative avec l'industrie et les services
- ◇ Prix et coûts de production de six grandes cultures
- ◇ Les exploitations agricoles européennes et françaises

#### ◇ L'agriculture dans le monde

- ◇ Le commerce extérieur agroalimentaire de la France
- ◇ Les grandes agricultures mondiales face à la libéralisation
- ◇ L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté
- ◇ Libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique

#### ◇ La Pac et sa réforme

- ◇ La réforme de la Pac de 2003 : ère nouvelle ou fin de la Pac ?
- ◇ La Pac et le développement rural
- ◇ Les concours publics à l'agriculture se modifient avec les réformes de la Pac

#### ◇ L'agriculture et l'environnement

- ◇ Pressions et services environnementaux
- ◇ Politiques environnementales et agriculture

#### ◇ Les agriculteurs

- ◇ Consommation et mode de vie des agriculteurs
- ◇ Les retraités non salariés agricoles
- ◇ De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation
- ◇ De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité

### ➤ FICHES THÉMATIQUES

1 - La place de l'agriculture française dans le monde	2 - L'utilisation du territoire	3 - La population agricole
4 - Les exploitations agricoles	5 - Les moyens de production	6 - Les revenus agricoles
7 - Les céréales	8 - Les oléagineux	9 - Les vins
10 - Le lait	11 - La production d'animaux herbivores	12 - La production animale hors sol : volailles et porcs
13 - La pêche maritime et l'aquaculture	14 - Les industries agroalimentaires	15 - Le commerce extérieur
16 - La situation financière des exploitations agricoles	17 - La forêt et le bois	18 - Les concours publics à l'agriculture

### ➤ ANNEXES

### ➤ RÉFÉRENCES GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE

### ➤ SOURCES ET MÉTHODES

### ➤ SIGLES



## L'agriculture, de nouveaux défis

***Dans la plupart des pays industrialisés, la productivité du travail agricole s'est spectaculairement accrue après la seconde guerre mondiale. En France, les gains de productivité ont été très élevés, de 4,4% par an en moyenne annuelle depuis le début des années soixante. De nombreux facteurs ont joué : la mécanisation s'est généralisée, le recours aux engrais et aux pesticides s'est développé ; la génétique animale a progressé ; la taille moyenne des exploitations a augmenté, les plus petites d'entre elles ayant dans une large mesure disparu.***

***D'une situation de pénurie et de dépendance alimentaire après la seconde guerre mondiale, la France est passée à celle de première productrice en Europe de produits agricoles, et deuxième exportatrice dans le monde. Dans le même temps, le revenu agricole moyen par actif a progressé.***

***Aujourd'hui, de nouvelles attentes s'expriment envers l'agriculture : se développer dans le respect de l'environnement, assurer la sécurité alimentaire en quantité mais aussi en qualité et contribuer au développement des sociétés rurales. Un des défis pour l'agriculture sera de concilier ces objectifs internes, tout en accroissant sa compétitivité dans le cadre de la libéralisation des échanges requise par les accords commerciaux conclus en 1994.***

### **Le défi de l'élargissement de l'Europe**

Depuis 1962, le secteur agricole européen bénéficie d'une politique commune des plus intégrées. Néanmoins, la diversité de l'agriculture européenne demeure bien marquée et a finalement peu évolué au cours des quinze dernières années. Elle se manifeste au travers de la taille moyenne des exploitations, de leur spécialisation et de leurs performances économiques. Elle résulte d'un ensemble imbriqué de facteurs tels que l'histoire agraire des pays, le relief, le climat, le potentiel agronomique des sols et les politiques agricoles nationales. Le nord de l'Europe est spécialisé dans l'élevage et les grandes cultures mobilisant de larges surfaces, aux résultats agricoles les plus élevés, alors que le sud est lui spécialisé dans l'horticulture et les cultures permanentes sur des exploitations de petite taille, aux performances économiques plus modestes. L'élargissement à l'est de l'Union européenne (UE) constitue un nouveau défi : chez les dix nouveaux membres, l'agriculture représente un poids important, près de 12% de l'emploi contre moins de 4 % dans l'UE à 15, les rendements sont faibles ainsi que la productivité ; les structures agricoles sont en moyenne de petite taille, 8 hectares en moyenne par exploitation contre 20 en moyenne dans l'UE à 15, allant de l'agriculture de subsistance sur des exploitations très petites et nombreuses en Pologne et en Slovaquie, aux grandes exploitations issues des fermes d'État ou des coopératives socialistes en Hongrie et en République tchèque ; les exploitations restent encore peu spécialisées, pratiquant généralement le polyélevage et les cultures mixtes. Pour répondre aux besoins de ces nouveaux États-membres et faciliter leur intégration, les instruments de soutien de la Politique Agricole Commune ont été adaptés et appliqués de façon spécifique en vertu du principe de subsidiarité : la politique de développement rural est renforcée et les soutiens directs aux revenus des agriculteurs sont mis progressivement en place. Dans une Europe à 27 États membres avec l'arrivée de la Bulgarie et de la Roumanie au 1<sup>er</sup> janvier 2007, comptant plus de 11 millions d'exploitations, et alors même que la place de l'agriculture dans l'économie et la société varie notablement selon les États, l'adaptation du « modèle agricole européen » fondé sur les principes d'unicité des marchés au sein de l'Union et de solidarité de financement restera sans doute une question d'actualité pour les années à venir.



## Le défi de la mondialisation

L'entrée de l'agriculture dans le cadre général du commerce multilatéral en 1994 a constitué un tournant pour la libéralisation des échanges agricoles. L'Accord Agricole de l'Uruguay Round (AAUR) signé à Marrakech en 1994 régit encore aujourd'hui le commerce agricole. Il a abouti à trois types d'engagements. En matière d'accès au marché, l'accord met fin à la complexité des dispositifs de protection des marchés domestiques et les convertit en droits de douane consolidés. En matière de subventions aux exportations, il les limite.

En matière de soutien interne, il réduit les subventions, qui créent des distorsions sur les marchés internationaux en incitant à la production ou en permettant de vendre en dessous des coûts de revient. Les pays développés se sont en outre engagés à réduire, entre 1995 et 2001, de 36 % leurs droits de douane et de 20 % les subventions internes génératrices de distorsions.

Pour répondre notamment aux exigences de libéralisation des échanges, l'Union européenne a remanié profondément sa politique agricole en 1992, anticipant l'accord de Marrakech, puis en 1999 et plus récemment en 2003 : les prix garantis ont été abaissés et les aides de soutien de marché ont été réduites ; dans le même temps, ont été instaurées des aides directes aux producteurs, par hectare ou par tête de bétail, ayant moins d'effet de distorsion sur les marchés internationaux. La réforme décidée en 2003, mise en place en 2006 en France, consacre l'aboutissement de ce processus. Les aides directes antérieures sont remplacées par des aides « découplées », indépendantes des choix de production de l'agriculteur.

Dans ce contexte de réformes de la Pac dans l'Union européenne, de mise en application du « Fair Act » aux États-Unis de 1996 à 2002 puis du « Farm Security and Rural Investment Act » et de mise en œuvre de l'accord de Marrakech, l'Union européenne et les États-Unis continuent toutefois à représenter la plus grande part des exportations agricoles dans le monde et sont au coude-à-coude pour la place de premier exportateur agricole mondial. Ils sont néanmoins en concurrence avec d'autres pays développés exportateurs comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, mais surtout avec des exportateurs du Sud. Parmi les pays émergents, le Brésil, pays à faibles coûts de production, réalise des performances remarquables à l'exportation. Elles lui assurent une place croissante sur les marchés mondiaux pour le sucre, le soja, le coton, et rendent plus vulnérables les positions européennes et en particulier françaises sur les marchés traditionnels. L'Inde, devenue exportatrice nette, n'est encore qu'un acteur marginal du commerce agricole mondial. La Chine, importatrice nette, tire cependant parti de ses avantages comparatifs pour certains produits, comme les porcs, la volaille, les fruits et les légumes. En revanche, les pays les plus pauvres, en particulier les pays africains, voient leur place dans le commerce mondial se réduire, et leur marginalisation s'accroît.

Des négociations agricoles ont été engagées en 2001 dans le cycle de Doha, sous le signe du développement. Des avancées importantes ont été réalisées dans l'accord cadre d'août 2004 et dans la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005 : accès privilégié des pays les plus pauvres, libre de droits et de quotas pour la plupart des produits, et suppression des subventions à l'exportation en 2013. Les négociations ont néanmoins été suspendues en juillet 2006 et n'ont pu trouver de traduction concrète en termes de baisse des droits de douane et des subventions à l'agriculture. Différentes simulations ont été réalisées à l'aide de modèles d'équilibre général et de commerce international, par les organisations internationales (la Banque Mondiale, la CNUCED...) et les centres de recherche, autour d'un accord agricole dans le cycle de Doha. Ces scénarios comprennent généralement la réduction des droits de douanes les plus élevés mais une certaine flexibilité pour les produits dits « sensibles », la réduction du plafond des aides internes distorsives et l'élimination des subventions à l'exportation en 2013. Selon ces différentes simulations, les gains à attendre au niveau mondial seraient faibles. L'Union européenne, et dans une moindre mesure les États-Unis, y gagneraient, essentiellement à travers l'accroissement des importations et les baisses de prix dont bénéficieraient les consommateurs. Les pays à fort potentiel d'exportation, tels le Brésil et l'Argentine, bénéficieraient d'un tel accord. En revanche, les zones géographiques comme la Caraïbe et l'Afrique subsaharienne pourraient perdre à un tel accord du fait de l'érosion de leurs accès préférentiels aux marchés européens et américains. Il reste, à l'avenir, à trouver un accord, sans coût politique majeur, favorable aux différentes zones, notamment au sud, et apportant des gains substantiels aux pays les plus pauvres.



## **Le défi du développement durable**

Occupant près de 60% du territoire, l'agriculture influence fortement le milieu naturel : l'eau, le sol et l'air. L'impact de l'agriculture sur l'environnement n'a pourtant donné lieu que tardivement à une prise de conscience généralisée. Au lendemain de la guerre, l'objectif de l'agriculture européenne était d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. L'altération de l'environnement par l'activité agricole a été longtemps perçue comme le prix à payer pour les gains de productivité. Aujourd'hui la société a de nouvelles attentes envers l'agriculture : non seulement qu'elle produise des denrées alimentaires de qualité mais aussi des produits à usage non alimentaire comme les bio-carburants, qu'elle participe à la préservation des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité, et contribue à l'occupation des territoires et à l'emploi rural.

Ces attentes de la société ont graduellement été intégrées dans la Pac. Dès 1975, une première directive introduit une approche territoriale pour stopper l'exode agricole et rural des zones les plus défavorisées ; c'est la mise en place des indemnités compensatrices des handicaps naturels en France. En 1988, les premiers programmes dits « zonés » définis par des critères de développement socio-économique sont mis en place en liaison avec la politique de développement régional. Par ailleurs, dès le milieu des années quatre-vingt sont instaurées, puis développées les mesures agro-environnementales et d'autres mesures d'accompagnement de la Pac, visant à favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et à préserver l'espace naturel. L'Agenda 2000, deuxième grande réforme de la Pac, donne un cadre global et cohérent à ces différentes mesures. Il propose un règlement relatif au développement rural, basé sur une programmation pluriannuelle pour les années 2000-2006 et crée une structure légale unique dédiée au développement rural, le second pilier de la Pac, le premier étant consacré aux soutiens de marché. Est ainsi affirmée la volonté de la Pac de rémunérer les services non marchands de fourniture de services sociétaux, territoriaux et environnementaux. La dernière réforme de la Pac, avec l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003, va plus loin : elle modifie le premier pilier en introduisant la conditionnalité qui subordonne le paiement des aides au respect des bonnes pratiques agricoles ; elle introduit de plus une modulation des aides du premier pilier au profit du second pilier. Enfin, le nouveau règlement relatif au développement rural pour les années 2007-2013 cherche à donner davantage de cohérence à la politique de développement rural. Il prévoit la création d'un fonds unique de financement, affecte 20% du budget de la Pac au développement rural et définit trois axes : la compétitivité du secteur agricole, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale.

Les évaluations à mi-parcours du Programme de développement rural pour la France montrent que les indemnités compensatrices des handicaps naturels ont bien joué leur rôle de maintien de l'activité agricole en zone défavorisée. Elles permettent de corriger les inégalités initiales de revenu de ces zones. Elles ont eu néanmoins plus d'efficacité en montagne que dans les zones défavorisées de plaine. Les mesures agro-environnementales, prenant souvent la forme d'un contrat entre l'exploitant et l'État ou le cas échéant une collectivité territoriale (le contrat d'agriculture durable (CAD)), ont participé au maintien de la qualité des paysages et à la biodiversité, mais auraient eu peu d'impact sur les dommages environnementaux.

Le nouveau programme de développement rural permettra-t-il de répondre aux attentes fortes de la société ? Permettra-t-il de développer des activités non agricoles autour des exploitations agricoles et participer à la diversification de l'économie rurale ? Le développement de la biomasse, et en particulier des biocarburants dits « carburants verts », suscite de grands espoirs pour remplacer les énergies fossiles et limiter les émissions à effet de serre. Mais le bilan environnemental de leurs modes de production devra être amélioré, grâce notamment à la réalisation d'investissements dans les procédés de deuxième génération.

## **Le défi des parités**

L'un des objectifs de la Pac est de garantir la parité de revenu des agriculteurs avec les autres catégories sociales. Les instruments de soutien des prix initialement mis en place ont été progressivement remplacés, au cours des réformes successives de la Pac de 1992 à 2003, par une augmentation des aides directes aux agriculteurs, de plus en plus déconnectées des productions. Le droit à paiement unique indépendant de l'activité de production devient, à partir de 2006 en France, la principale mesure de soutien au revenu d'activité des agriculteurs. La mise en place de cette aide ciblée au revenu, dont l'octroi est soumis au respect de normes agro-environnementales (éco-conditionnalité), va dans le sens d'une agriculture multifonctionnelle pérenne, soucieuse d'un équilibre harmonieux des espaces ruraux. Le développement de cette agriculture suppose de plus la rémunération de ces fonctions non marchandes que sont l'occupation et l'aménagement de l'espace, la protection des ressources naturelles ou encore la fonction sociale de maintien voire de développement de l'emploi sur ces territoires.



Le statut d'agriculteur serait ainsi repensé, en ne se limitant pas à sa fonction d'exploitant agricole. Les agriculteurs deviendraient aussi des producteurs de biens environnementaux. En conséquence, la parité des revenus entre agriculteurs et autres catégories sociales ne devrait pas être examinée à moyen terme à l'aune de leurs seules activités agricoles, mais aussi en prenant en compte l'ensemble de leurs fonctions. Une telle comparaison s'intéresserait aussi aux revenus des autres ménages vivant dans les espaces ruraux, mais sans activité agricole, qui contribuent aussi à l'occupation et à l'aménagement de ces espaces.

Bien avant la mise en place d'aides indépendantes de la production, les revenus du ménage agriculteur provenaient de moins en moins souvent de sa seule fonction productive agricole. Un tiers des ménages agricoles percevait des revenus non agricoles supérieurs à un demi Smic en 2003, ce qui diminuait fortement la disparité des revenus parmi les foyers d'agriculteurs. Les exploitations agricoles, avec notamment la progression des formes sociétaires, formalisent de plus en plus les relations de travail et les droits associés au sein de la famille : de plus en plus souvent un conjoint exerce une activité hors de l'exploitation, ou bien, lorsqu'il travaille sur l'exploitation, il bénéficie d'un statut de salarié ou d'associé. La pluriactivité était présente dès le début des années quatre-vingt-dix dans un foyer d'agriculteur sur quatre ; elle s'est développée et en concerne un sur trois en 2003. En prenant en compte aussi leurs revenus non agricoles et les transferts sociaux, les ménages d'agriculteurs disposaient en 2003 d'un revenu disponible supérieur de 5 % en moyenne à celui des autres ménages alors qu'il le dépassait de 25 % en 1997. Cette baisse relative tient principalement à la diminution du revenu agricole que le poids croissant des revenus non agricoles n'a pas compensé. Comme les ménages d'agriculteurs restent plus grands que la moyenne, le niveau de vie des agriculteurs, égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation, est toutefois inférieur de 10 % à 15 % à la moyenne. Parmi les agriculteurs, les ménages d'agriculteurs pluriactifs ont un niveau de vie équivalent à celui des autres ménages.

Comme leur revenu, les dépenses de consommation des ménages agriculteurs actifs, qui s'élèvent à 24 300 euros pour l'année 2001, sont un peu supérieures à la moyenne des ménages. Mais leurs dépenses de consommation par unité de consommation sont inférieures à celle de la moyenne des ménages et voisines de celles des ouvriers ou des retraités.

La question des parités ne peut être restreinte à celle du niveau de vie : la qualité de l'habitat ou l'accès à l'information, à la culture et aux services publics sont autant de préoccupations. Si les ménages d'agriculteurs sont propriétaires de leurs logements dans près de 80% des cas, ceux-ci restent moins confortables, malgré un rattrapage ces vingt dernières années : près de 20% (de ces logements) restent encore sans chauffage central contre 7% des résidences de France métropolitaine. Ces logements sont souvent anciens : la moitié avait été construite avant 1950 contre un quart en moyenne pour l'ensemble des ménages.

Les ménages d'agriculteurs actifs ont des dépenses faibles en matière de loisirs et de culture (860 euros par an par unité de consommation), relativement aux ménages des autres catégories socioprofessionnelles, qu'ils soient ouvriers (940 euros par unité de consommation) ou surtout cadres (2 120 euros par unité de consommation). Les ménages d'agriculteurs actifs n'ont en revanche pas de retard pour l'équipement informatique. Plus de 60% d'entre eux disposent d'un micro-ordinateur chez eux. C'est autant que l'ensemble des actifs et plus que les ménages d'ouvriers ou d'employés. Leur taux de connexion à l'internet atteint 50%, nettement moins que celui des cadres (68%) mais deux fois plus que celui des ouvriers. Ces niveaux relativement élevés s'expliquent probablement par la perméabilité entre sphère professionnelle et sphère privée et par l'éloignement de certains équipements de services.



### **En conclusion**

L'agriculture est confrontée à des défis nombreux et difficiles à concilier : l'élargissement à l'Est et l'intégration des nouveaux États membres au « modèle agricole européen », l'ouverture au commerce international et la mobilisation pour le développement des pays du sud, le développement d'une agriculture multifonctionnelle dans une perspective de développement durable, les parités de revenus, de logement, d'accès à l'information et à la culture. Certains font appel à la solidarité européenne, d'autres à la correction des défaillances de marché par l'intervention publique. D'autres relèvent plutôt de préférences nationales ou de politiques non agricoles, telles celles du logement ou de l'aménagement du territoire. D'autres enfin seront surmontés en laissant fonctionner les marchés et en redonnant aux prix leur rôle de signal dans les choix de production et de consommation des acteurs économiques, producteurs agricoles, non agricoles et consommateurs.

Bénéficiant de la Pac, l'agriculture du dernier demi-siècle, au cœur de la construction européenne, a obtenu des succès certains. L'agriculture de demain, face à ces défis multiples, devra poursuivre son adaptation.

### **Référence de l'article présenté dans ce chapitre :**

Bernard Legris, « *Vue d'ensemble : l'agriculture, de nouveaux défis* », pp 9-13.

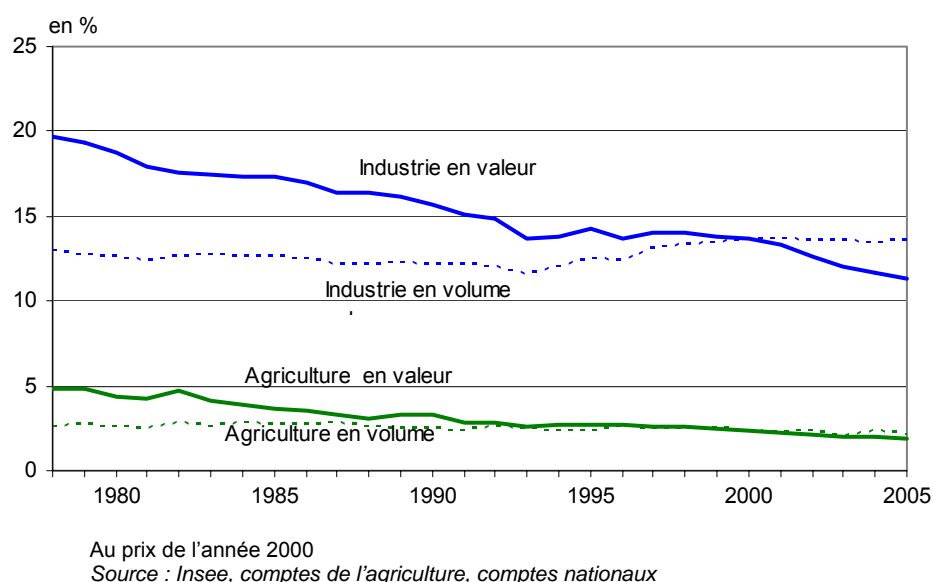


## L'agriculture française : portrait et évolution depuis 50 ans

### Forte diminution de la part de l'agriculture dans l'économie sur longue période

Dans un long processus commun aux pays industrialisés, la part de l'agriculture dans l'économie nationale a fortement diminué depuis cinquante ans. Elle représentait 5 % du PIB en 1978, sa part n'est que de 2% en 2005. L'industrie, dont le déclin relatif s'amorce au début des années soixante-dix, diminue également fortement, de 20 % à 11 %. Sur les trente dernières années, l'agriculture et l'industrie présentent ainsi de nombreux points communs et s'opposent au commerce et aux services, plus porteurs. L'agriculture et l'industrie connaissent en fait une évolution de l'activité en volume comparable à celle des autres branches ; mais la déformation des prix relatifs joue en faveur du tertiaire (cf. Véronique Guihard et Claire Lesdos, « L'agriculture sur trente ans, une analyse comparative avec l'industrie et les services », pp 47-63).

**Figure 1 : Part de l'agriculture et de l'industrie dans l'économie française**  
(en % de la valeur ajoutée totale)

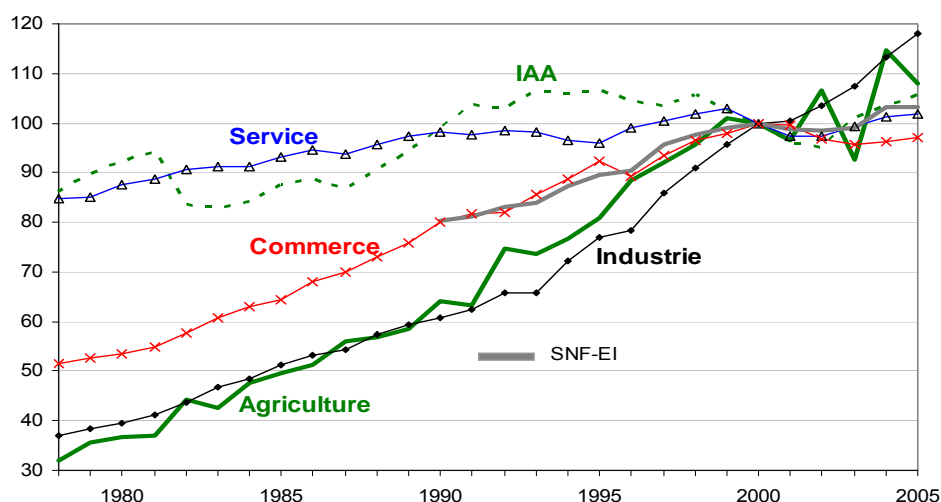


### Des gains de productivité du travail très élevés dans l'agriculture

Dans la plupart des pays industrialisés, la productivité du travail agricole s'est spectaculairement accrue après la seconde guerre mondiale. En France, les gains de productivité, plus importants même que dans l'industrie, ont été très élevés, de 4,4% par an en moyenne annuelle depuis le début des années soixante. D'importants efforts de rationalisation des investissements ont également été menés. Dans le même temps, l'emploi a très fortement diminué : - 2,9 % par an entre 1978 et 2005 contre + 0,3 % par an dans l'ensemble de l'économie (en équivalent temps plein).



**Figure 2 : Productivité apparente du travail (indice 100 en 2000)**



La productivité apparente du travail est définie par le ratio valeur ajoutée brute/emploi total en équivalent temps plein

Source : Insee, comptes de l'agriculture, comptes nationaux

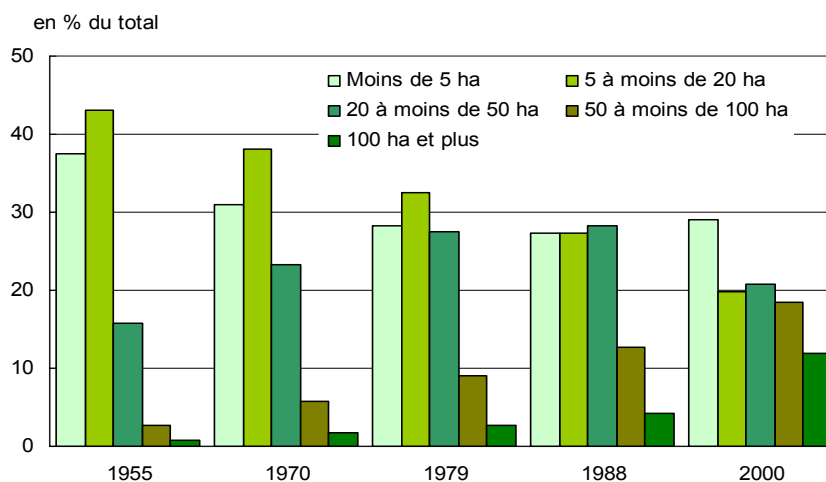
### Une modernisation spectaculaire

En cinquante ans, l'agriculture a connu une modernisation spectaculaire — concentration des exploitations, développement des formes sociétaires, meilleure formation des exploitants — sous l'impulsion des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962.

L'agriculture a ainsi perdu 80 % de ses actifs ; elle ne compte plus que 1,3 million de personnes en 2000. Elle a perdu les trois quarts de ses exploitations agricoles ; en 2003, elles ne sont plus que 590 000, parmi lesquelles 367 000 sont considérées comme professionnelles.

En 1955, 80 % des exploitations agricoles comptaient moins de 20 hectares de Superficie Agricole Utile (SAU) et seulement 0,8 % une surface de plus de 100 hectares. En 2000, 12 % des exploitations dépassent 100 hectares et occupent 46 % de la Surface Agricole Utile (SAU) française. Cette modernisation s'est accompagnée d'un fort développement des formes d'organisation sociétaire : en 2003, 23 % des exploitations agricoles ont un statut de société (cf. Maurice Desriers, « *L'agriculture française depuis cinquante ans, des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique* », pp 17-30).

**Figure 3 : Distribution des exploitations selon leur taille SAU**



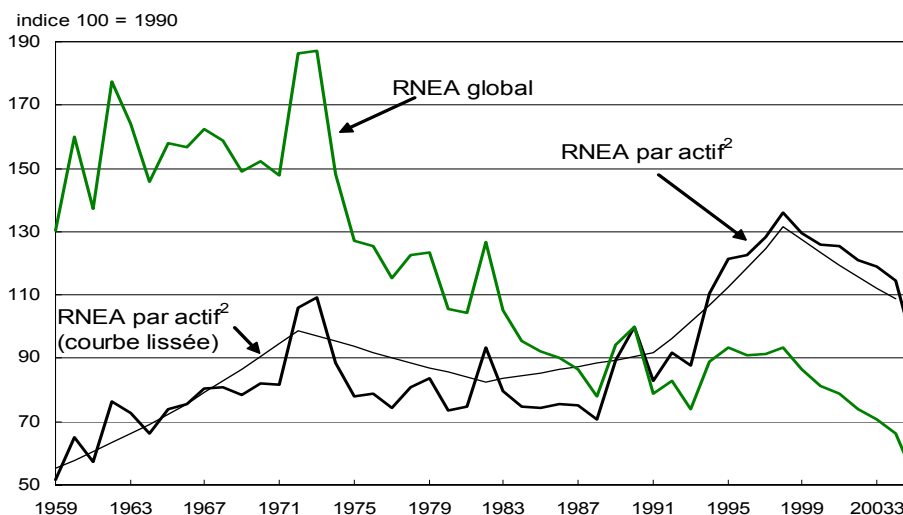
Source : SCEES, recensements de l'agriculture



## Une amélioration des résultats d'activité grâce à la concentration

Depuis 1960, le volume de la production agricole a doublé. Mais du fait de la forte baisse des prix des produits agricoles non compensée par l'augmentation des volumes produits, le revenu net d'entreprise agricole (RNEA) a diminué de moitié en termes réels entre 1960 et 2004, cette baisse intervenant surtout depuis 1973. La concentration de l'activité assure cependant un doublement du revenu par actif en termes réels sur la même période (cf. Maurice Desriers, « *L'agriculture française depuis cinquante ans, des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique* », pp 17-30).

Figure 4 : Évolution du revenu net d'entreprise agricole en termes réels<sup>1</sup> (indice 100 en 2000).



2. Actifs : actifs non salariés, exprimés en équivalent temps plein

3. Compte semi-définitif pour 2003, provisoire pour 2004, prévisions pour 2005

Source : Insee, comptes de l'agriculture, calculs Scees

## Des évolutions marquées par les réformes de la Politique agricole commune (Pac) et les crises conjoncturelles

Si l'incidence positive de la baisse des effectifs employés dans l'agriculture sur l'évolution du revenu agricole est une constante, les autres déterminants de l'évolution du revenu agricole sont très liés aux grandes réformes de la Politique agricole commune. Depuis 1960, on peut distinguer plusieurs sous-périodes dans les évolutions de revenu, qui correspondent dans leurs grandes lignes aux « trois âges de la Pac » :

- **La période de mise en place de la Pac et de « régime de croisière »** (1960 à 1983) correspond à un fort développement de la production agricole soutenue par les prix européens garantis. Le revenu agricole par actif a augmenté de 4,6 % par an en valeur réelle entre 1960 et 1972. Entre 1972 et 1983, l'agriculture a subi un certain nombre de crises à caractère économique (chocs pétroliers de 1974 et 1979) ou climatiques. Le revenu agricole par actif a diminué de 1,8 % par an en termes réels sur cette période.
- Entre 1983 et 1992 ont été **mises en place les premières mesures de contingentement** des productions agricoles au niveau européen. Le revenu agricole par actif a continué à progresser à un rythme ralenti (+ 1,2 % par an). La baisse des prix réels s'est accentuée. L'augmentation du revenu moyen a été assurée par les effets conjoints de la hausse des volumes produits, la baisse des prix des consommations intermédiaires et par celle du volume de l'emploi.

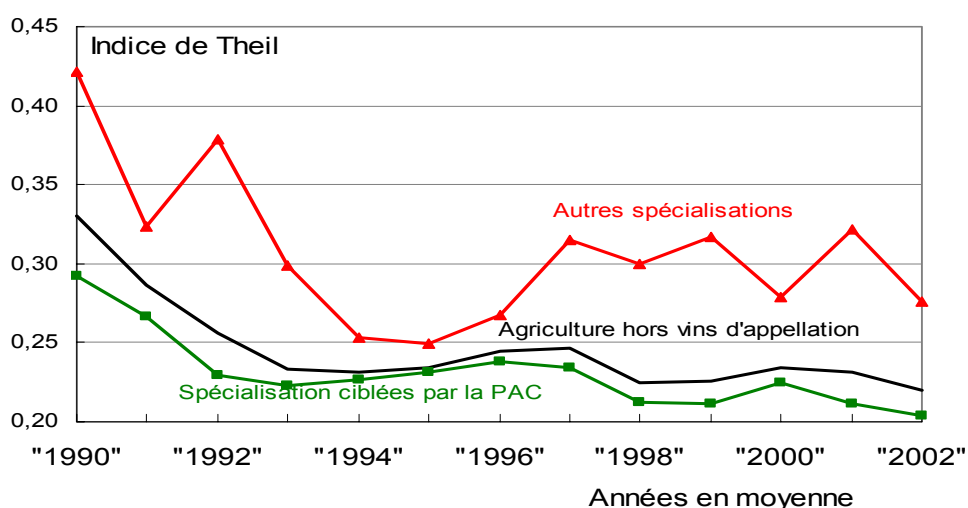
<sup>1</sup> En termes réels : déflaté par l'indice de prix du PIB



**L'année 1992 a été celle d'une réforme profonde** de la Pac avec une forte baisse des prix de soutien, compensée par l'attribution d'aides directes aux agriculteurs. Des mesures de restriction des productions (jachère obligatoire) ont également provoqué un fort ralentissement de certaines productions. Malgré ces éléments négatifs, bénéficiant d'une orientation favorable des prix de marché, le revenu a progressé de 5,3 % par an en moyenne entre 1990 et les années 1997 à 1999. **En 1999, selon les mêmes principes que la réforme de 1992, une nouvelle réforme de la Politique agricole commune dite « Agenda 2000 » est intervenue.** Mais contrairement à 1992, les baisses des prix de soutien n'ont été compensées qu'à hauteur de 50 % environ par la revalorisation des aides directes. Par ailleurs, les gains de productivité n'ont plus évolué. Après 1998 et jusqu'en 2005, le revenu net moyen a ainsi reculé de 3,1 % par an en termes réels (cf. Maurice Desriers, « *L'agriculture française depuis cinquante ans, des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique* », pp 17-30 - et Dominique Desbois et Bernard Legris, « *Prix et coûts de production de six grandes cultures* », pp 65-78).

Ces évolutions globales recouvrent d'importantes **disparités** entre spécialisations et au sein même de ces dernières en fonction notamment de la taille des exploitations, de leur localisation et de leur ancienneté. Les écarts de revenu sont moins importants et présentent surtout une moindre variabilité temporelle dans les spécialisations ciblées par la Pac (grandes cultures, herbivores) que dans les spécialisations moins soutenues (maraîchage, viticulture, granivores), plus sensibles aux aléas climatiques, aux crises sanitaires et à la demande internationale (cf. Mélanie Chassard et Bernard Chevalier, « *Un large éventail de revenus agricoles* », pp 31-46).

**Figure 5 : Évolution de la dispersion des revenus agricoles**



Champ : agriculture professionnelle hors viticulture pour vins d'appellation

Note : l'indice de Theil est un indice qui mesure la dispersion des revenus. Plus l'indice est élevé, plus la dispersion ou l'inégalité est grande. Il est nul en cas d'égalité totale entre individus.

Source : Rica 1989-2003, Insee-Scees

### La réforme de la Pac de 2003 : les aides découplées

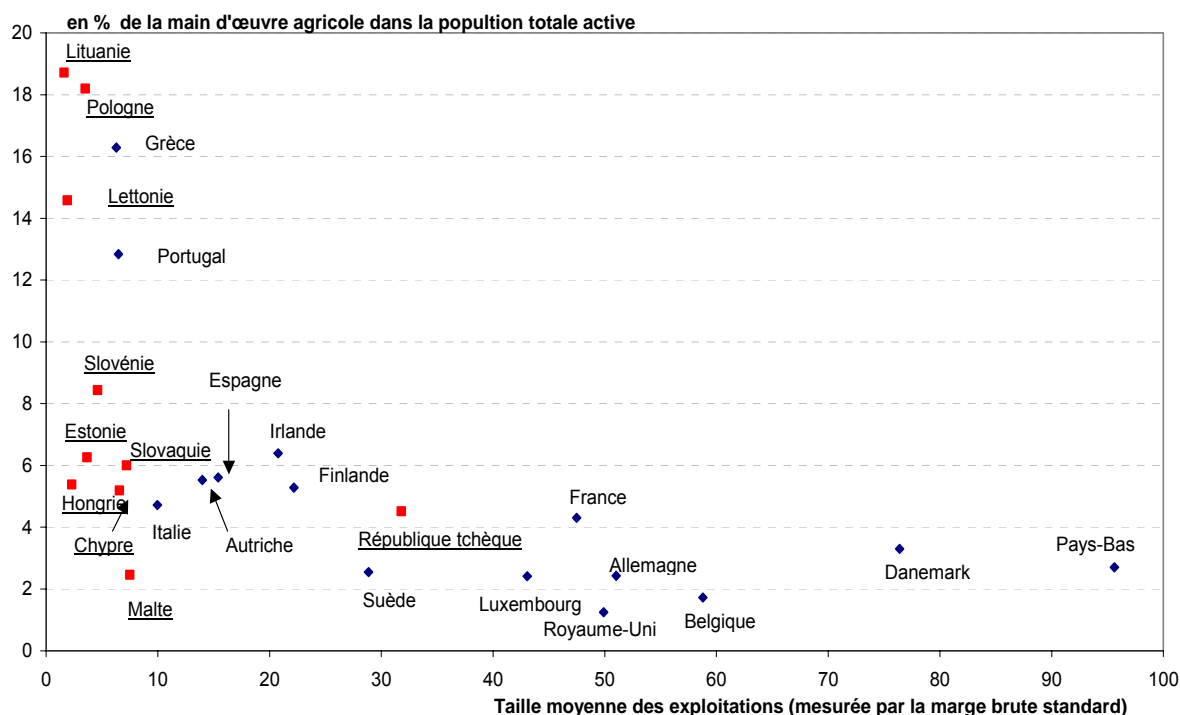
En 2003, une nouvelle réforme de la Pac a été décidée, applicable à partir de 2005, dont la principale mesure est le « découplage » des aides directes de la production, c'est-à-dire la rupture du lien entre subvention et production. La France a appliqué le découplage (partiel) des aides pour la première fois en 2006 (système de « paiement unique »). Pour cette même année, le revenu agricole moyen a par ailleurs progressé de 15% en termes réels. Bénéficiant notamment de la hausse des cours mondiaux des céréales, il marque une rupture avec la tendance des sept dernières années.



## Le défi de l'élargissement de l'Union européenne

En 2007, avec l'arrivée de la Bulgarie et de la Roumanie au 1<sup>er</sup> janvier, l'Union européenne comptera plus de 11 millions d'exploitations, contre 6,2 millions dans l'Union à 15 en 2003. L'élargissement à l'Est constitue un nouveau défi : les nouveaux États-membres connaissent des situations agricoles parfois proches de celles de la France il y a cinquante ans. La main-d'œuvre agricole y tient encore une large place avec des structures de dimensions très hétérogènes où les exploitations de subsistance côtoient les anciennes fermes d'État.

Figure 6 : Part de l'agriculture dans la population active civile occupée



Source : enquêtes Structures 2003, Eurostat

Malgré une politique commune des plus intégrées, la diversité de l'agriculture européenne est restée bien marquée et a finalement peu évolué au cours de ces quinze dernières années, reflétant un ensemble imbriqué de facteurs tels que l'histoire agraire des pays, le relief, le climat. L'entrée des nouveaux États-membres accentue cette dispersion aussi bien en termes de taille, de productivité que de résultats (cf. Vincent Chatellier et Nathalie Delame, « *Les exploitations agricoles européennes et françaises* », pp 79-94).

### Références des articles présentés dans ce chapitre :

- Maurice Desriers, « *L'agriculture française depuis cinquante ans, des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique* », pp 17-30
- Véronique Guihard et Claire Lesdos, « *L'agriculture sur trente ans, une analyse comparative avec l'industrie et les services* », pp 47-64
- Dominique Desbois et Bernard Legris, « *Prix et coûts de production de six grandes cultures* », pp 65-78
- Mélanie Chassard et Bernard Chevalier, « *Un large éventail de revenus agricoles* », pp 31-46
- Vincent Chatellier et Nathalie Delame, « *Les exploitations agricoles européennes et françaises* », pp 79-94



### Pac, OMC et mondialisation des échanges

L'évolution de l'agriculture française est aujourd'hui fortement conditionnée par la Pac, la mondialisation des échanges et les accords de l'OMC. Cinq textes de ce « Insee Références » font le point sur ces questions.

#### Trois grandes périodes ont marqué l'histoire de la Pac :

- Créée à la suite du traité de Rome en 1957, la Pac a été mise en place progressivement et a instauré à partir de 1964 les « **prix de soutien** » (prix d'intervention). Ces prix jouaient le rôle de prix plancher pour les produits agricoles sous organisation commune de marché (OCM). En outre, le marché intérieur européen était protégé par des prix de seuil, en dessous desquels les produits des pays tiers ne pouvaient pas pénétrer sur le territoire européen.
- La deuxième période de la Pac débute au cours des années 80 : sur un marché européen devenu excédentaire, la Communauté économique européenne a mis en place des **mesures de contingentement des productions agricoles européennes** afin de limiter les dépenses liées aux interventions massives.
- Toutefois, ces mesures n'ayant pas suffi pour contenir les dépenses du budget européen consacré à l'agriculture, **une réforme plus profonde a eu lieu en 1992**, ouvrant la troisième période de la Pac. Les règles ont été alors profondément modifiées : en vue de rapprocher les prix de marché européen de ceux du marché mondial, les prix de soutien ont été fortement diminués. Pour compenser cette réduction, des aides directes ont été attribuées, non pas proportionnellement aux quantités produites, mais aux surfaces cultivées et au nombre d'animaux présents. Ces mesures ont été accompagnées de contraintes de réduction de la production, sous la forme de la mise en jachère obligatoire de certaines surfaces cultivées. **En 1999**, selon les mêmes principes que celles de 1992, **une nouvelle réforme de la Pac dite « Agenda 2000 », est intervenue** mais les baisses de prix de soutien ne sont pas totalement compensées par la revalorisation des aides directes.

#### La Pac a été de nouveau réformée en 2003 après les deux réformes successives de 1992 et 1999

Les principaux objectifs de cette réforme sont les suivants : asseoir la compétitivité de l'agriculture européenne sur des bases saines conformes aux règles de l'OMC et renforcer la crédibilité internationale de la Pac, promouvoir une agriculture durable, garantir le revenu agricole dans un cadre strict et enfin simplifier la Pac dans le contexte de l'élargissement.

Les réformes de 1992 et 1999 avaient abaissé les prix de soutien en grandes cultures et en viande bovine et compensé ces baisses de prix par des subventions versées par hectare ou par tête de bétail. La réforme de 2003 franchit un nouveau pas en instaurant le découplage d'une partie des aides c'est-à-dire en les transformant en un paiement forfaitaire (le droit de paiement unique), versé indépendamment des décisions de production des agriculteurs. Les deux autres volets de la réforme de 2003 sont la conditionnalité des aides qui soumet leur versement à un respect de normes concernant l'environnement et la santé publique et le renforcement des aides favorisant davantage une agriculture durable et la qualité des produits, au détriment des aides soutenant les revenus et les marchés agricoles.

La réforme s'étend en outre au secteur laitier et des mesures complémentaires prises en 2004 et 2005 concernent le sucre et le tabac. **La réforme de 2003 met donc en place un cadre nouveau pour l'évolution des agricultures française et européenne** (cf. Jean-Pierre Butault, « *La réforme de la Pac de 2003 : ère nouvelle ou fin de la Pac* », pp 152-165).



Les États ont une marge de manœuvre dans l'application de cette réforme. La France, en mettant en œuvre le découplage en 2006, a choisi de maintenir couplée une partie des aides en grandes cultures et en viande bovine. Même avec cette option le découplage reste important : le paiement unique représentera près de 60% des aides directes et la moitié du revenu agricole. Dans certaines orientations, le paiement unique sera supérieur au revenu. Ce constat alimente des inquiétudes sur le maintien de la production dans la mesure où ces aides peuvent être versées sans obligation de produire.

### Les effets de la réforme de la Pac 2003 : plutôt modérés

Les modèles mis en œuvre par l'Inra pour simuler les effets de la réforme conduisent à des résultats assez nuancés. Le découplage diminuerait l'attrait des grandes cultures : la production en grandes cultures régresserait dans l'Union européenne, entraînant une forte baisse des exportations. Il entraînerait aussi une extensification des productions animales. Les risques de déprise (abandon de production) dans les régions françaises seraient en revanche limités.

**Tableau 1 : Simulation des effets de la réforme de la PAC de 2003 sur les marchés des grandes cultures et des viandes rouges dans l'Union européenne en 2009**

	Production		Consommation		Exportations		Importations	
	Agenda <sup>1</sup> 2000 (million de tonnes)	Réforme <sup>2</sup> %	Agenda <sup>1</sup> 2000 (million de tonnes)	Réforme <sup>2</sup> %	Agenda <sup>1</sup> 2000 (million de tonnes)	Réforme <sup>2</sup> %	Agenda <sup>1</sup> 2000 (million de tonnes)	Réforme <sup>2</sup> %
<b>Grandes cultures</b>								
Céréales	177,1	- 6,3	163,1	- 3,7	17,2	- 30,2	3,4	+ 1,1
Oléagineux	13,7	- 5,5	37,8	- 1,4	0,2	- 2,1	24,0	+ 1,0
<b>Viande</b>								
Viande bovine	6,7	- 3,5	6,8	- 3,3			0,16	+ 2,5
Viande ovine	1,3	- 4,6	1,5	- 3,9			0,22	0,0
<b>Fourrages</b>	259,3	+ 4,0	259,3	+ 4,0				

<sup>1</sup> Projection en volume de l'Agenda 2000 (scénario de référence en 2009)

<sup>2</sup> Effets de la réforme de la Pac de 2003 hors réforme de l'OCM du sucre (écart en % par rapport au scénario de référence)

Source : Inra, MEGAAUE

Il y a toutefois de nombreuses incertitudes sur les effets de la réforme 2003 de la Pac, notamment sur l'évolution des cours mondiaux et leur stabilité qui détermineront pour une large part les effets réels du découplage. L'accomplissement prévu de la réforme était fixé à 2013 mais une nouvelle réforme, remettant en cause le niveau des subventions, pourrait intervenir en 2009 lors du réexamen des budgets européens.

### Une fragilisation du commerce extérieur agro-alimentaire français ?

Les réformes antérieures de 1992 et 1999 avaient déjà conduit à certains reculs de production. Ceci s'est traduit notamment, pour la France, par une détérioration de son excédent commercial qui est passé de 10 à 8 milliards d'euros entre 1997 et 2005.

Autant en volumes exportés qu'en parts de marché, la position de la France s'est fragilisée pour les produits bruts et de première transformation, ainsi que pour certains produits du terroir, tels les vins. Elle fléchit sur les pays non communautaires et s'érode sensiblement sur la zone communautaire. Ces évolutions s'expliquent davantage par des pertes de marchés sectorielles que par une mauvaise adaptation de la France à la demande européenne ou mondiale.

Les réformes de la Pac ont amélioré la compétitivité-prix des produits européens mais la concurrence accrue de nouveaux pays exportateurs sur les marchés mondiaux, tels le Brésil, la Thaïlande pour la viande de volaille et la Russie et l'Ukraine pour les céréales notamment rend plus vulnérable la position française sur les marchés traditionnels. Dans le même temps, l'accord de Marrakech de 1994 a conduit à une limitation des soutiens à l'exportation et réduit la protection du marché communautaire. En revanche, la France gagne des parts de marché sur des produits de seconde transformation, tels la confiserie, la biscuiterie, les yaourts, les préparations de viande, les confitures. (cf. Gérard Thomas, « *Le commerce extérieur agroalimentaire de la France* », pp 95-106).



## À l'OMC, le cycle de Doha ... en panne ?

Comme celles de 1992 et 1999, la réforme de 2003 a été largement entreprise pour se préparer à l'actuel cycle de l'OMC lancé à Doha en 2001. Ce cycle met en jeu des intérêts difficilement conciliables, ce qui explique en partie l'absence d'aboutissement actuel des négociations.

Les États-Unis et l'Europe cherchent à conserver, pour l'un des soutiens internes distorsifs<sup>2</sup> importants, pour l'autre des barrières douanières, afin de soutenir leur agriculture alors que les grands pays exportateurs, Brésil, Australie, Canada, dont les potentialités à l'exportation sont importantes, voudraient pouvoir profiter pleinement de leurs avantages comparatifs.

Les pays en développement sont quant à eux dans des situations très diversifiées face à la libéralisation mais dénoncent fortement, à travers notamment le problème du coton, les politiques antérieures tout en défendant une certaine souveraineté pour leur politique alimentaire. Même si les intérêts entre pays exportateurs compétitifs (Brésil, Argentine, Thaïlande) et pays à agriculture vivrière (Inde, Afrique, pays les moins avancés) divergent, les pays du Sud se montrent solidaires dans les négociations (cf. Aymeric Pontvianne, « *Les grandes agricultures mondiales face à la mondialisation* », pp 107-122).

Les négociations de l'OMC sont organisées en cycles, l'actuel cycle de Doha ayant été lancé en 2001. Le cycle de l'Uruguay, conclu en 1994, régit encore aujourd'hui le commerce mondial. Cet accord est organisé en trois parties ou piliers : les soutiens internes, les soutiens à l'exportation et les droits de douane.

Les négociations du cycle actuel portent comme lors du cycle précédent sur les trois piliers :

- Sur le soutien interne, l'Union européenne propose une réduction de 75% des soutiens distorsifs, dans la mesure où les paiements découplés sont notifiés en « boîte verte », hors du champ des réductions. Quant aux États-Unis, ils refusent d'aller très loin dans la réduction de leurs soutiens distorsifs, ce qui explique en partie le blocage depuis juillet 2006 des négociations.
- La fin des exportations subventionnées a été fixée à l'horizon 2013 en cas de conclusion du cycle.
- Un autre point délicat de la négociation concerne l'accès aux marchés : la proposition de l'Union européenne de réduire d'environ 50 % son droit de douane agricole moyen est jugée encore insuffisante par ses partenaires alors qu'elle réduit déjà la préférence communautaire, pierre angulaire de l'ancienne Pac.

Le contenu du traitement spécial et différencié dont doivent bénéficier les pays en développement, dans ce cycle dit du développement, n'est en outre pas clairement défini, en dehors du principe selon lequel les pays les moins avancés (PMA) n'auraient pas à abaisser leurs droits de douane (cf. Aymeric Pontvianne, « *L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté* », pp.123-142).

## Dans le cadre du cycle de Doha : des gains modestes au niveau mondial ?

Selon les simulations réalisées à l'aide de différents modèles, l'une portant sur le monde (modèle Mirage) et la seconde sur l'UE (modèle Goal), un accord à l'OMC pourrait ainsi se traduire pour l'Europe par de nouvelles baisses de prix (au profit des utilisateurs) et par de nouveaux reculs de production, les parts de marché des grands pays exportateurs s'accroissant.

Les gains des pays en développement seraient plus ambigus dans la mesure où la libéralisation des échanges risque de porter atteinte aux systèmes de préférences que leur offrait notamment l'Europe. Au total, les gains à attendre au niveau mondial seraient modestes (cf. Jean-Christophe Bureau, Yvan Ducreux, Alexandre Gohin, « *La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique* », pp 143-151).

Ces effets pourraient être perturbés par de nouveaux facteurs affectant les cours mondiaux : le développement des bio-carburants et l'accroissement de la demande chinoise peuvent notamment, tirer ces cours mondiaux, des productions végétales, vers le haut dans un contexte où l'instabilité des marchés risque de s'accroître.

<sup>2</sup> En matière de soutien interne les soutiens distorsifs sont ceux qui créent des distorsions sur les marchés internationaux en incitant à la production ou en permettant de vendre à des prix inférieurs aux coûts de revient.



### Références des articles présentés dans ce chapitre :

Jean-Pierre Butault, « *La réforme de la Pac de 2003 : ère nouvelle ou fin de la Pac* », pp 152-165

Gérard Thomas, « *Le commerce extérieur agroalimentaire de la France* », pp 95-106

Aymeric Pontvianne, « *Les grandes agricultures mondiales face à la mondialisation* », pp 107, 122

Aymeric Pontvianne, « *L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté* », pp 123-142

Jean-Christophe Bureau, Yvan. Ducreux, Alexandre Gohin, « *La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique* », pp 143-151

## Annexe

### Poids de l'agriculture dans l'économie et le commerce de certains pays

Pays	Valeur ajoutée de l'agriculture en 2004 (en % du PIB)	Part de la population active dans l'agriculture <sup>1</sup> en 2004 (en %)	Excédent agro alimentaire par habitant <sup>2</sup> en 2004 (en \$)	Part des exportations agricoles dans les exportations <sup>3</sup> (en %)	Part des exportations du pays dans les exportations agricoles mondiales <sup>4</sup> (en %)
UE à 25	1,6 (2003)	5,5 (2003)	-4,80	6,5 (2003)	12,6 (2004)
<b>France</b>	<b>2,7</b>	<b>3</b>	<b>86,50</b>	<b>10,4</b>	<b>7,85</b>
États-Unis	1,6	2	24,00	8,1	12,70
Japon	1,3	3	-185,80	0,5	ε
Australie	3,0	4	0,78	23,0	3,40
Nouvelle-Zélande	9,0	9	1,80	46,9	1,50
Canada	2,3	2	0,540	6,5	3,70
Chine	14,6	65	-5,50	4,1	3,00
Inde	22,0	58	3,00	11,2	1,25
Brésil	5,8	15	54,00	28,0	3,90
Afrique du Sud	3,8	8	16,50	8,0	0,60
Bolivie	14,9	43	14,00	32,3	0,10
Égypte	16,0	31	-29,50	10,6	ε
Burkina Faso	31,0	92	-4,00	69,0	ε
Côte d'Ivoire	26,0	45	120,00	55,0	0,60
Nigéria	26,4	30	-9,00	2,6	
Turquie	13,4	43	30,00	11,0	0,90
<b>Pays développés</b>	<b>2,4</b>	<b>6</b>	<b>-12,50</b>	<b>7,0</b>	<b>69,90</b>
<b>Pays en développement</b>	<b>11,5</b>	<b>53</b>	<b>0,09</b>	<b>6,6</b>	<b>30,10</b>
<b>Monde<sup>5</sup></b>	<b>6,3</b>	<b>43</b>	<b>-2,50</b>	<b>6,9</b>	<b>100</b>

Note : seules les statistiques de la FAO permettent une comparaison internationale. Elles sont établies d'après les déclarations des pays membres de la FAO. Les variables « part de l'agriculture dans le PIB » et « part de la population active travaillant dans l'agriculture » concernent les produits agricoles primaires y compris les secteurs forestier et de la pêche (International standard Industrial Classification 1 à 5). Les autres variables incluent les produits alimentaires transformés, mais excluent les produits de la forêt et de la pêche (définition FAO du commerce agricole et alimentaire).

1. La FAO considère la population agricole totale et non la population en équivalent temps plein, ce qui entraîne des divergences statistiques avec d'autres évaluations

2. (Exportations-Importations en valeur en moyenne 2001-2003)/Nombre d'habitants en 2004

3. Moyenne 2001-2003

4. Incluant le commerce Intra-UE, moyenne 2001-2003

5. Consolidées pour le monde entier, les statistiques de la FAO enregistrent plus d'importations agricoles que d'exportations. On peut donc considérer que la marge d'erreur de cette colonne est d'au moins 2,5 \$/habitant.

Sources : FAO (2005) et Commission européenne pour l'UE à 25.



### *L'agriculture et l'environnement*

En occupant près de 60 % du territoire, l'agriculture influence fortement le milieu naturel. L'agriculture est en effet à la fois grande utilisatrice de biens environnementaux tels que l'eau ou le sol, et créatrice de certains d'entre eux comme la diversité des habitats et des paysages ou encore le stockage du carbone par la synthèse chlorophyllienne. Mais l'impact de l'agriculture sur le développement durable n'a donné lieu que tardivement à une prise de conscience généralisée. Au lendemain de la guerre, l'objectif de l'agriculture était d'assurer l'autosuffisance alimentaire. L'altération de l'environnement par l'activité agricole a été longtemps perçue comme le prix à payer pour permettre des gains de productivité. Aujourd'hui, la société a de nouvelles attentes envers l'agriculture : non seulement qu'elle produise des denrées alimentaires de qualité mais aussi des produits à usage non alimentaire, tels les bio-carburants, qu'elle participe à la préservation des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité, et contribue à l'occupation des territoires et à l'emploi rural.

#### **Pressions environnementales dues aux activités agricoles**

Au tournant des années 90, les dommages que l'agriculture occasionne et les services qu'elle peut rendre sont devenus l'objet d'un examen approfondi<sup>3</sup>.

En premier lieu, la ressource en eau reste très sollicitée par l'activité agricole. Les surfaces irriguées sont passées de 360 000 hectares en 1970 à 1,8 million en 2003, dont la moitié concerne la culture de maïs. Les volumes d'eau consommés par l'irrigation représentent sur l'année environ la moitié des volumes totaux consommés et atteignent 80 % de ceux consommés pendant la période estivale, qui est la période la plus sensible pour les milieux naturels.

Malgré la diminution des volumes de produits phytosanitaires utilisés depuis 1997, la contamination des eaux par les pesticides est générale en France, la qualité de l'eau étant moyenne ou mauvaise pour 46 % des eaux superficielles et pour 25 % des eaux souterraines. Concernant la pollution d'origine azotée, les activités agricoles seraient responsables d'environ deux tiers des émissions d'azote dans les eaux superficielles (cf. Mélanie Tauber, « *Pression et services environnementaux* » pp 193-205).

En deuxième lieu, l'agriculture a un impact environnemental sur l'air, avec des effets locaux ou plus globaux. L'agriculture génère 98 % des émissions d'ammoniac dont les retombées provoquent une acidification et un appauvrissement en oxygène des milieux aquatiques ; elle cause aussi des pollutions, plus ponctuelles, de l'air par les produits phytosanitaires. En matière de gaz à effet de serre, du fait des élevages et de la dégradation des engrais minéraux, l'agriculture contribue aujourd'hui pour 20 % environ aux émissions nationales bien que ses émissions de CO<sub>2</sub> soient faibles.

Parallèlement à ces pressions, le développement, dans certaines régions, de systèmes d'exploitation intensifs et la spécialisation des unités de production ont nui au maintien et à l'entretien d'écosystèmes et de paysages ruraux variés. Selon la statistique agricole annuelle du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 700 000 hectares de prairies permanentes riches en espèces végétales et recevant généralement peu d'intrants (énergie, engrais, matériels) ont disparu. Entre 1975 et 1987, périodes de fort remembrement, 43 % des haies ont été arrachées.

#### **Services environnementaux rendus par l'agriculture**

À côté de ces nuisances, l'agriculture rend de nombreux services environnementaux, en offrant notamment des paysages et de la biodiversité à proximité des milieux urbains ou encore dans des zones à fort intérêt environnemental. Les activités agricoles jouent aussi un rôle de premier plan dans la prévention ou la limitation des conséquences de risques naturels tels que les crues, l'érosion ou les incendies. En utilisant des produits issus des déchets urbains, tels que les composts d'ordures ménagères et les épandages de boues de station d'épuration, elle permet aussi de réduire les pressions sur l'environnement occasionnées par les autres activités.

<sup>3</sup> Les deux articles et les chiffres utilisés sont largement repris de l'article de Mélanie Tauber « Pressions et services environnementaux » de l'Insee Références agriculture page 193. Ils s'appuient sur le rapport « Agriculture et environnement » Rapport à la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, la documentation française, 2005.



Enfin, l'agriculture contribue à la réduction des gaz à effet de serre, les végétaux et les sols étant des puits d'absorption du carbone. Elle offre des produits qui peuvent être utilisés en remplacement des produits issus des ressources fossiles, et qui suscitent actuellement de grands espoirs : biocarburants et matériaux issus de la chimie verte.

### **L'intégration croissante des préoccupations environnementales dans la Politique agricole commune**

La Pac avait pour objectifs initiaux la modernisation de l'agriculture et la croissance de la production dans des conditions de stabilité des marchés (régularité des approvisionnements, prix garantis). Elle a de ce fait contribué à accentuer les pressions agricoles sur l'environnement. Le système de soutien des prix a créé de fait une incitation à l'accroissement des quantités produites. Il a ainsi favorisé la spécialisation des exploitations, l'intensification de la production et le recours élevé aux engrais minéraux et pesticides.

C'est essentiellement à partir de 1992 que l'environnement a commencé à être pris en compte dans les objectifs de la Pac. Il revient indéniablement aux réformes de 1992 puis de 1999 d'avoir stoppé l'accroissement de certaines pressions : la transformation du soutien par les prix en primes par hectare a supprimé l'incitation à l'intensification ; celle-ci s'est cependant maintenue à un niveau élevé. Par ailleurs le gel des terres, introduit en 1992, a limité la surface agricole consacrée aux cultures majoritairement conduites de manière intensive. Toutefois, une surprime aux hectares irrigués a encouragé la culture de maïs, gros consommateur d'eau.

En fait, un premier élément territorial avait déjà été introduit en 1975, avec la directive concernant les zones défavorisées. Le but était de stopper l'exode agricole et rural, qui menaçait la survie de certaines zones rurales et la préservation de l'environnement naturel et des paysages. Les mesures agro-environnementales incitatives (MAE) conditionnant le versement d'une aide à la mise en place de certaines pratiques sont apparues en 1985 et se sont ensuite développées, en particulier avec la réforme de 1999, dite « Agenda 2000 ». Cette dernière réforme proposait un règlement relatif au développement rural, basé sur une programmation annuelle pour les années 2000-2006 et qui est devenu le second pilier de la Pac, le premier étant destiné au soutien de marché. Elle autorisait les États-membres à diminuer certaines aides du premier pilier pour affecter les sommes non distribuées à des mesures agro-environnementales. Malgré leur augmentation, les montants de ces aides sont restés très faibles, de l'ordre de 3,2 % de l'ensemble des concours publics à l'agriculture en 2001 (cf. Bernard Dechambre, « *La PAC et le développement rural* », pp 167-176).

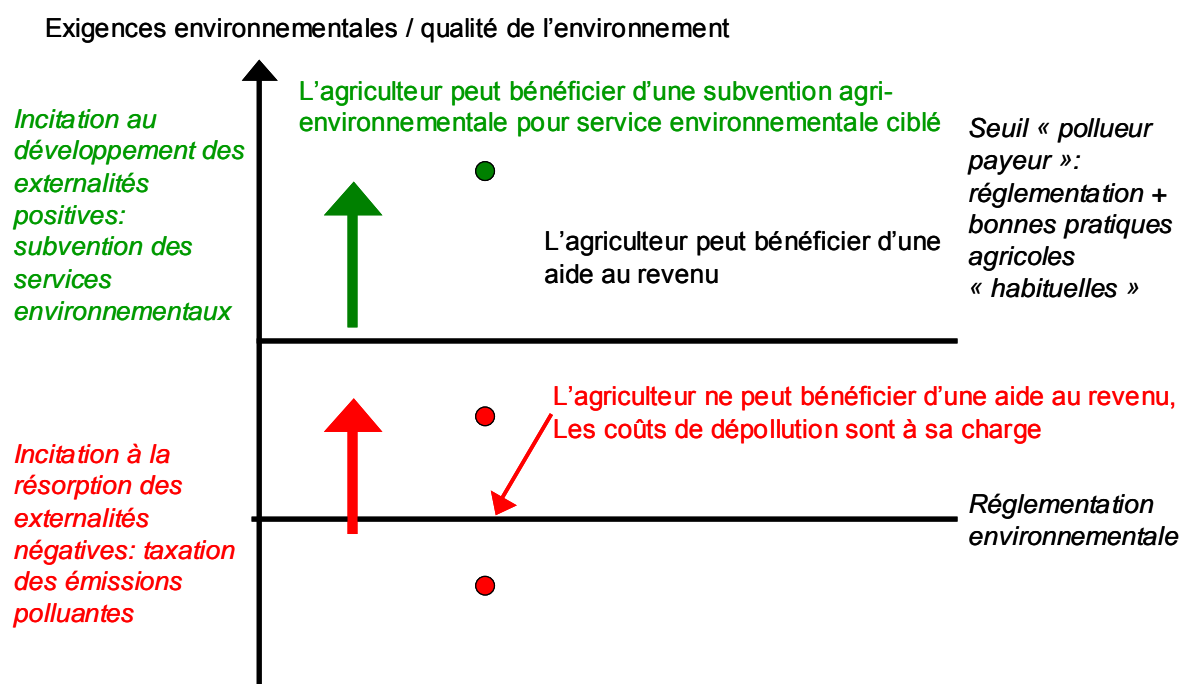
La dernière réforme de la Pac, avec l'accord de Luxembourg de 2003, va encore plus loin. Les aides du premier pilier sont découplées, c'est-à-dire allouées sans lien avec la production, et sont désormais soumises au respect de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Cette réforme introduit aussi une modulation des aides du premier pilier. Le nouveau règlement au développement rural prévoit la création d'un fond unique de financement et affecte 20 % du budget de la Pac au développement rural. Ces évolutions témoignent de l'intégration croissante des préoccupations environnementales dans la politique agricole.

### **Des politiques environnementales encore peu incitatives**

Comme les pressions et les bienfaits de l'agriculture sur l'environnement sont mal valorisés (effets externes positifs ou effets externes négatifs), la mise en place de politiques publiques relatives à l'environnement est nécessaire. Le décideur public dispose théoriquement de plusieurs instruments pour limiter les impacts environnementaux des activités agricoles ou encore accroître la fourniture de service environnementaux : les mesures réglementaires, la fiscalité, les subventions, la conditionnalité de certaines aides directes aux respects d'exigences environnementales. (figure 7) (cf. Mélanie Tauber, « *Politique environnementale et agriculture* » pp 207-219)



Figure 7 : les différents instruments des politiques publiques



Les politiques environnementales et l'intégration de préoccupations environnementales dans les politiques agricoles ou foncières doivent théoriquement combiner plusieurs objectifs :

- La définition d'un socle réglementaire « environnemental » et d'un seuil de bonnes pratiques agricoles ;
- La réforme des mesures et instruments des politiques agricoles qui entraînaient des effets pervers sur l'environnement (cf infra : soutien des prix agricoles...);
- La résorption des externalités négatives de la production agricole, par exemple par la taxation des émissions polluantes ou l'instauration de redevances sur les prélèvements d'eau ; le développement des externalités positives de la production agricole, par exemple par la subvention des services environnementaux allant au-delà du seuil de la réglementation et des bonnes pratiques considérés comme « habituelles ».

Dans le domaine agricole, l'utilisation de la réglementation a été souvent privilégiée. Elle limite l'utilisation de certains produits (phytosanitaires par exemple), encadre les prélèvements de ressources (eau) ou les quantités de produits polluants utilisables (nitrates). Elle est nécessaire et particulièrement bien adaptée lorsque les effets sont irréversibles et dangereux. Mais sa mise en œuvre est souvent difficile (pollution diffuse) et bute souvent sur une insuffisance de contrôle.

Les instruments économiques (taxes, redevances et subventions) sont aussi souvent utilisés. Ces taxes sont conformes dans leur structure au principe pollueur-payeur, mais sont pour l'instant, limitées aux produits phytosanitaires, aux prélèvements d'eau et à quelques émissions d'azote dans les élevages. Elles devraient inciter les agriculteurs à modifier leur comportement (économie d'eau) mais leurs taux sont relativement faibles au regard des dommages occasionnés.

Des mesures contractuelles basées sur une coordination des agriculteurs, avec des contrats volontaires de modification des pratiques, comme les mesures agro-environnementales, ont donné dans certains cas, des résultats encourageants (parcs naturels régionaux). Les subventions opèrent de façon symétrique aux taxes, sous réserve qu'elles soient proportionnelles aux quantités de polluants ou impacts environnementaux évités. Enfin, l'introduction de la conditionnalité des aides du premier pilier de la Pac au respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), constitue un levier pressant pour faire appliquer les exigences réglementaires, en théorie obligatoires mais pas toujours respectées.



### **Des attentes des consommateurs pour une agriculture multifonctionnelle**

Certaines attentes des consommateurs, et plus généralement de la société, s'orientent vers une agriculture qui fournit des produits sains qui ne nuisent pas à la santé humaine ou animale, avec des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique). Ces fonctions de production d'aménités rurales devraient être rémunérées : elles sont en effet le pendant des instruments utilisés pour réduire les externalités négatives générées par les activités agricoles.

Enfin, en prospective, les relations entre l'environnement et l'agriculture pourraient être fortement modifiées par l'émergence des problèmes environnementaux globaux, au premier rang desquels figurent les effets du changement climatique. La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pourrait aussi donner à l'agriculture l'opportunité d'accroître et de diversifier ses services environnementaux, par le biais des biocarburants ou des produits issus de la « chimie verte ».

### **Références des articles présentés dans ce chapitre :**

Mélanie Tauber, « *Pressions et services environnementaux* », pp 193-205

Mélanie Tauber, « *Politiques environnementales et agriculture* », pp 207-212

Bernard Dechambre, « *La Pac et le développement rural* », pp 167-176



## Revenus et conditions de vie des agriculteurs

L'un des objectifs de la Pac est de garantir la parité de revenu des agriculteurs avec les autres catégories sociales. Les instruments de soutien des prix initialement mis en place ont été progressivement remplacés, au cours des réformes successives de la Pac de 1992 à 2003, par une augmentation des aides directes aux agriculteurs, de plus en plus déconnectées des productions. Le droit à paiement unique indépendant de l'activité de production devient, à partir de 2006 en France, la principale mesure de soutien au revenu d'activité des agriculteurs.

### Des ménages agriculteurs pluriactifs de plus en plus nombreux

Bien avant la mise en place d'aides indépendantes de la production, les revenus des agriculteurs provenaient de moins en moins souvent de sa seule fonction productive agricole. En 2003, un tiers des ménages agriculteurs perçoivent des revenus d'activité non agricoles supérieurs à un demi-SMIC. C'était le cas d'un ménage sur quatre seulement au début des années 90. Ainsi, entre 1997 et 2003, la part des revenus non agricoles dans le revenu global des ménages agriculteurs augmente de 19 % à 31 %, la part des revenus agricoles diminuant de 67 % à 53 %. La part des pensions et retraites (8 %) reste proche de celle des revenus du patrimoine (9 %). La part de ces derniers, qui comprend les revenus fonciers, s'est accrue entre 1997 et 2003, notamment pour les tranches de revenus inférieures. (cf. Gérard Thomas et Nathalie Delame, « *De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation* », pp 231-243)

**Tableau 2 : Composition du revenu des ménages agriculteurs**

	1997	2003
Revenus agricoles	67%	53%
<b>Revenus d'activités non agricoles</b>	<b>19%</b>	<b>31%</b>
Pensions et retraites	7%	8%
Revenu du patrimoine	7%	9%

Sources : Insee, Scees, Direction Générale des Impôts

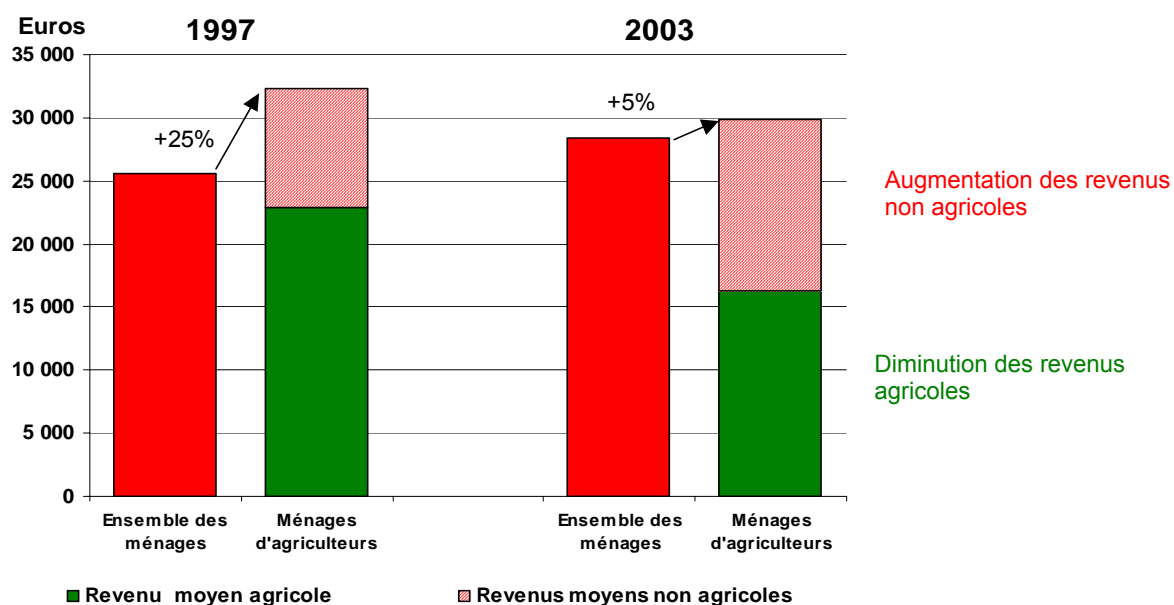
Ces revenus non agricoles correspondent de moins en moins souvent à l'activité en dehors de l'exploitation de « l'ouvrier paysan » et de plus en plus souvent à l'activité salariée du conjoint. Le développement des formes sociétaires (38 % des exploitations professionnelles en 2005) est allé de pair avec la formalisation des relations de travail et des droits associés à la famille sur l'exploitation : de plus en plus souvent un conjoint exerce une activité hors de l'exploitation, ou bien, lorsqu'il travaille sur l'exploitation, il bénéficie d'un statut de salarié ou d'associé.

### Le revenu des ménages agriculteurs se replie entre 1997 et 2003 malgré le poids croissant des revenus non agricoles

En prenant en compte aussi leurs revenus non agricoles et les transferts sociaux, les ménages d'agriculteurs disposent en 2003 d'un revenu disponible moyen de 29 900 euros, supérieur de 5 % à celui des autres ménages alors qu'il le dépassait de 25 % en 1997. Cette baisse relative tient principalement à la diminution du revenu agricole que le poids croissant des revenus non agricoles n'a pas compensé. Comme la taille des ménages d'agriculteurs reste plus importante que la moyenne, le niveau de vie des agriculteurs, égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation, est toutefois inférieur de 10 % à 15 % à la moyenne. En 1997, il était d'un niveau comparable à la moyenne des ménages.



**Figure 8 : Comparaison du revenu global des ménages agriculteurs à l'ensemble des ménages en 1997 et en 2003**



Sources : Insee, Scees, Direction Générale des Impôts

**Seuls les ménages agricoles pluriactifs ont un niveau de vie comparable à l'ensemble des ménages**

Au sein des ménages agriculteurs, seuls les ménages pluriactifs ont un niveau de vie (17 200 €) en moyenne comparable à celui de la moyenne des ménages (17 600 €). Par contre, les ménages agriculteurs monoactifs ont un niveau de vie nettement inférieur (11 950 €). De même, la pauvreté touche différemment ces deux catégories de ménages d'agriculteurs. En 2003, plus du quart des ménages agriculteurs monoactifs sont pauvres, c'est-à-dire ont un niveau de vie annuel inférieur à 7 740 €. Au sein des ménages pluriactifs, ils ne sont que 9,3 %, un peu plus nombreux toutefois que dans l'ensemble des ménages (6,3 %).

**Tableau 3 : Comparaison des revenus, des niveaux de vie et des taux de pauvreté des agriculteurs à l'ensemble des ménages en 2003**

	Ensemble des ménages	Ensemble des ménages agriculteurs		
		Ensemble	Monoactifs	Pluriactifs
<b>Revenu disponible moyen</b>	28 400 €	29 900 €	22 600 €	36 400 €
<b>Niveau de vie moyen</b> (Revenu disponible moyen par unité de consommation)	17 600 €	15 000 €	11 900 €	17 200 €
<b>Taux de pauvreté</b> (% de personnes appartenant à un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 7 740* €)	6,3 %	15,9 %	26,0 %	9,3 %

Sources : Insee, Scees, Direction Générale des Impôts.

\* : 7 740 € correspond à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages ; le niveau de vie médian, 1 548 € en 2003, étant le niveau de vie qui partage l'ensemble des ménages en deux sous groupes égaux : ceux qui ont un niveau de vie supérieur, et ceux qui ont un niveau de vie inférieur.



### Les revenus d'activité extérieure réduisent les disparités de revenus entre les ménages d'agriculteurs

Entre 1997 et 2003, les revenus non agricoles varient assez peu et restent voisins, en moyenne, d'un SMIC et demi. Comme la proportion de foyers pluriactifs fluctue peu selon le niveau de revenu agricole du foyer, ces revenus réduisent les disparités de revenus entre ménages d'agriculteurs.

Ainsi, l'écart entre les 25 % plus hauts niveaux de vie (troisième quartile) et les 25 % plus bas niveaux de vie (premier quartile) des ménages agriculteurs pluriactifs est identique à celui de l'ensemble des ménages en 2003 (1,8), et est nettement inférieur à celui des ménages qui ne perçoivent que des revenus agricoles (2,3). Les disparités de revenus des ménages d'agriculteurs pluriactifs sont ainsi égales à celles de l'ensemble des ménages. (cf. Nathalie Delame et Gérard Thomas, « *De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation* » pp 236-244 - Olivier Guillemain et Bernard Legris, « *De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité* » pp 245-259)

### Des logements moins confortables, moins de dépenses de loisirs mais un bon niveau d'équipement en informatique

La question des parités ne peut être restreinte à celle du niveau de vie : la qualité de l'habitat ou l'accès à l'information, à la culture et aux services sont autant de préoccupations. Si les ménages d'agriculteurs sont propriétaires de leurs logements dans près de 80 % des cas, ceux-ci restent moins confortables, malgré un rattrapage ces dernières années : près de 20 % de ces logements restent encore sans chauffage central contre 7 % des résidences de France métropolitaine. Ces logements sont souvent anciens : la moitié a été construite avant 1950 contre un quart en moyenne pour l'ensemble des ménages. Les ménages agriculteurs ont aussi des dépenses faibles de loisirs et de culture (860 euros par an et par unité de consommation), relativement aux ménages des autres catégories socioprofessionnelles, qu'ils soient ouvriers (940 euros par unité de consommation) ou surtout cadres (2 120 euros par unité de consommation). Les ménages d'agriculteurs actifs n'ont en revanche pas de retard pour l'équipement informatique. Plus de 60 % d'entre eux disposent d'un micro-ordinateur chez eux. C'est autant que l'ensemble des actifs et plus que les ménages d'ouvriers ou d'employés. Leur taux de connexion à l'internet atteint 50 %, nettement moins que celui des cadres (68 %) mais deux fois plus que celui des ouvriers. Ces niveaux relativement élevés s'expliquent probablement par la perméabilité entre sphère professionnelle et sphère privée et par l'éloignement de certains équipements de services. (cf. Claire Plateau et Vanessa Bellamy, « *Consommation et mode de vie des agriculteurs* » pp 213-219)

**Tableau 4 : Équipement en micro-ordinateur et en connexion internet**

	Taux d'équipement en micro-ordinateur (en %)		Évolution annuelle moyenne (en points)	Taux d'accès à internet (en %)		Évolution annuelle moyenne (en points)
	1996	2004		1996	2004	
<b>Agriculteur actif</b>	<b>14,5</b>	<b>62,6</b>	<b>6,3</b>	<b>5,3</b>	<b>50,1</b>	<b>9,6</b>
Artisan	19,9	63,3	5,7	7,2	41,2	7,3
Cadre	41,9	81,3	5,1	24,9	67,5	9,1
Profession intermédiaire	25,5	70,5	5,9	10,7	51,6	8,8
Employé	15,0	52,9	4,9	3,9	33,4	6,3
Ouvrier	9,0	44,0	4,6	2,4	23,0	4,4
Chômeur	11,1	38,8	3,6	4,1	28,0	5,1
<b>Ensemble des actifs</b>	<b>20,4</b>	<b>62,6</b>	<b>5,2</b>	<b>8,9</b>	<b>41,6</b>	<b>7,0</b>
Étudiant	22,1	60,5	5,0	19,4	31,7	2,6
Retraité	4,3	18,4	1,8	1,4	11,4	2,1
Agglomération parisienne	24,9	54,2	3,8	3,8	41,3	8,0

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Lecture : 14,5 % des agriculteurs sont équipés d'un micro-ordinateur en 1996 et 62,6 % en 2004. C'est 6,3 points de plus en moyenne par an.

Source : Insee, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie



**Références des articles présentés dans ce chapitre :**

Olivier Guillemain et Bernard Legris, « *De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité* », pp 245-259

Nathalie Delame et Gérard Thomas, « *De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation* », pp 231-244

Mélanie Chassard et Bernard Chevalier, « *Un large éventail de revenus agricoles* », pp 31-45

Claire Plateau et Vanessa Bellamy, « *Consommation et mode de vie des agriculteurs* », pp 213-219

Patrick Le Bourhis et Céline Perraud, « *Les retraités non salariés agricoles* », pp 221-230

